



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

**Empiètement sur la chaussée – VC n°106 - Rue de la Source
Suez Eau France - 28/11/2022 au 26/12/2022**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu la demande du 19 octobre 2022 de SUEZ Eau France SAS – Service Ordonnancement 988 chemin Pierre Drevet CS 20152,

Considérant que les travaux auront lieu du 28 novembre 2022 au 26 décembre 2022, situés sur la Voie communale VC n° 106, « rue de la Source » à Montrottier,
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Dans le cadre de travaux pour fuite, du 28 novembre 2022 au 26 décembre 2022, située sur la voie communale VC n° 106 « rue de la Source » à Montrottier pour une durée de 29 jours,

Article 2^{ème} : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Restriction sur section courante,
- limitation de la vitesse à 30km/h,
- interdiction de dépasser,
- interdiction de stationner,

Article 3^{ème} : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4^{ème} : Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

➤ Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 22 octobre 2022,

Le Maire,

Michel GOUGET.

